

Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) 2024-2026



Communauté de Communes du Pays sabolien

Manon Dardé

Service Aménagement et Transition Écologique
Hôtel de Ville – BP 129 – 72 305 SABLE-SUR-SARTHE cedex
02 43 62 50 44
manon.darde@sablesursarthe.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Une nouvelle OPAH est mise en place sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2024. Elle vient compléter la couverture du territoire en opérateurs, en complément de l'OPAH-RU en place sur le centre-ville de Sablé-sur-Sarthe et de l'Espace Conseil France Rénov SARHA, porté par le Pays Vallée de la Sarthe.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Territoire de la Communauté de communes du Pays sabolien (17 communes, dont 1 en Mayenne)

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Propriétaires bailleurs et occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Niveau de ressources, type de travaux

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

2 aides forfaitaires :

- Prime énergie : 2 000 €
- Prime logement vacant : 4 000 €

Des subventions :

- Adaptation du logement : 5 % (jusqu'à 500 €)
- Logement dégradé / très dégradé : 10 % (jusqu'à 6 000 €)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

Anah, Département de la Sarthe, Département de la Mayenne

Opérateur : SOLiHA

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

Subvention aux particuliers : 216 000 €

Suivi-animation de l'OPAH : 104 000 €

PERSPECTIVES :

A prévoir en 2025 : signature du Pacte territoriale France Rénov pour la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). SPRH qui intégrera les objectifs de SARHA et de l'OPAH communautaire, avec une prise en charge des dossiers selon :

- Le niveau de revenus des ménages (TMO et MO – OPAH // INT et HP – SARHA)
- La nature des travaux (Énergie – OPAH ou SARHA selon revenus // Autres thématiques – OPAH).

